

Communiqué commun des fédérations de cheminots SUD-Rail - Force Ouvrière

Nos fédérations SUD-Rail et Force Ouvrière ont pris connaissance du projet de décret réformant le régime de retraites des cheminots. Vu l'urgence, nous avons proposé une interfédérale aujourd'hui à toutes les fédérations de cheminots. Certaines y ont participé, d'autres nous ont annoncé leur non participation, plusieurs n'ont pas daigné répondre.

Pourtant le texte du projet de décret va au-delà des mesures annoncées et combattues par les cheminots, notamment les 4 points clefs de la contre-réforme, à savoir l'allongement de la durée de cotisation à 40 ans, la décote, l'indexation sur les prix et le double statut, puisqu'il impose l'allongement automatique de la durée de cotisation à 41 années.

Alors que le sujet des régimes spéciaux n'est pas clos, que la loi de 2003 prévoyait un rendez vous des organisations syndicales en 2008, le gouvernement indique déjà qu'à priori l'ensemble des salariés du public et du privé se verront infliger un nouvel allongement de la durée de cotisation à 41 ans et 4 trimestres de décotes supplémentaires.

Les méthodes du gouvernement relèvent de la provocation.

Pour nos fédérations, financer et pérenniser les retraites sur la base de 37,5 années de cotisation pour tous les salariés est économiquement possible, comme le Conseil d'Orientation des Retraites l'a précisé à maintes reprises. C'est un choix politique, une conception de société moins inégalitaire et plus solidaire.

C'est une autre conception de la société qui nous est actuellement imposée : une société libérale où les salariés sont systématiquement des laissés-pour-compte.

Nos fédérations FO et SUD-Rail, conscientes de la nécessité absolue de reconstruire l'unité syndicale pour combattre ce recul social se sont réunies pour analyser la situation et réfléchir à l'organisation d'une riposte des cheminots.

Il est temps de redonner confiance aux cheminots et à l'ensemble des salariés pour qu'ils s'opposent à l'application de ce décret. Non seulement il entérine les points de la réforme refusés par les cheminots pendant la grève d'octobre et de novembre, mais c'est également une anticipation de l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans.

A ce titre nous regrettons l'absence des autres fédérations syndicales dans ce moment important.

Nos fédérations SUD-Rail et FO, persuadées que le bon sens doit et peut reprendre le dessus proposent à toutes les fédérations de cheminots, sans exclusive, de se retrouver en une nouvelle interfédérale le 08 janvier 2008 afin d'envisager une action commune contre la promulgation de ce décret de régressions sociales.

Vendredi 28 décembre 2007 à 11h15